



## Conseil Français des Urbanistes

*Le 24 Mars 2009*

*Nos Réf. : FC/jr*

**Objet : Accès des jeunes urbanistes au concours d'ingénieur territorial**

**André ROSSINOT**  
**Président du CNFPT**  
**Centre National de la Fonction Publique Territoriale**  
**10, 12 Rue d'Anjou**  
**75008 PARIS**

Monsieur le Président,

Je vous rappelle que, sous la pression du droit communautaire, il a été institué, conformément au chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes, des commissions qui ont pour mission de se prononcer sur les demandes émanant de candidats ne possédant pas l'un des titres ou diplômes réglementairement requis, mais qui justifient de qualifications au moins équivalentes attestées de différentes manières, et notamment par tout autre diplôme ou titre sanctionnant un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme requis. Seuls les titres de formation relevant du domaine d'activité scientifique ou technique de la profession à laquelle le concours donne accès peuvent être utilement pris en compte

L'attention des candidats est désormais attirée sur le fait que seuls les titres de formation scientifique ou technique relevant du domaine d'activité de la profession d'ingénieur peuvent être utilement pris en compte par la commission.

J'ai pris connaissance de la réflexion menée actuellement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale sur l'accès des jeunes urbanistes aux concours d'ingénieur territorial et d'ingénieur en chef.

Nous avons été sensibilisés à cette problématique par tous les instituts d'urbanisme, membres de l'APERAU, ainsi que par nombre de jeunes urbanistes et par l'association Urbanistes des Territoires qui représente les métiers de la territoriale au sein de notre confédération, le Conseil Français Des Urbanistes.

Une concertation s'est instaurée entre les universitaires et notamment l'association APERAU présidée par Franck SCHERRER, directeur de l'Institut d'Urbanisme de Lyon, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et les professionnels, représentés par Bernard LENSEL, président d'Urbanistes des Territoires du CFDU.

Des points d'avancement sont indéniables : en particulier le rôle renforcé des universitaires dans le cadre du travail de commissions animées par le CNFPT, et l'intégration de l'analyse du parcours de formation des candidats qui permet de ne pas se fonder uniquement sur une liste de diplômes préétablie et forcément rigide.

Pour la spécialité d'urbaniste au sein des concours de la filière technique de la fonction territoriale, la complémentarité au sein de ces parcours de formation, du contenu scientifique ou technique et d'un bagage de sciences humaines nécessaire aux métiers de l'urbain paraît nécessaire et équilibrée.

.../

Il faut là aussi se garder d'une lecture trop rigide des savoirs scientifiques et techniques requis au regard de cette spécialité.

L'adaptation des formations universitaires à ce nouveau contexte est en cours ; nous nous en félicitons et nous nous emploierons tant à faciliter qu'à expliquer cette démarche.

Une bonne information sur ces nouvelles données auprès des jeunes diplômés appelés à concourir est évidemment souhaitable.

Toutefois certaines craintes peuvent demeurer pour les jeunes urbanistes diplômés, car l'information est actuellement disparate selon les régions.

Je souhaiterais donc que les critères d'accès aux concours pour les urbanistes soient clarifiés dans toutes les régions, afin que la fonction publique territoriale puisse se doter des professionnels compétents, dont elle a besoin dans toute la France.

Le CFDU et son association membre UT sont prêtes à apporter une réflexion et un appui au CNFPT dans une démarche de meilleure adéquation entre la demande des élus-employeurs et les réponses apportées par les concours de la Fonction publique territoriale.

Je reste à votre disposition pour évoquer ces différents sujets et vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma considération respectueuse.

**Francis CUILIER**  
**Grand Prix de l'Urbanisme 2006**  
**Président du CFDU**



*Copie à – Bernard Lenselet et Franck Scherrer*